

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 01-09-2020

N° DE DEPOT : 064217

N° GESTION : 2011B12860

N° SIREN : 532867256

DENOMINATION : QWANT

ADRESSE : 7 rue Spontini 75116 Paris

MILLESIME : 2019



Qwant

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 50 00
www.ey.com/fr

Qwant

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Qwant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Qwant relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 1^{er} juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels qui décrit les mesures envisagées par votre société lui permettant de couvrir ses besoins en trésorerie dans les douze mois suivant l'émission de ce rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Franck Sebag

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	17 829 446	13 644 403	4 185 043	7 541 457	-3 356 414
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	312 317		312 317	358 003	- 45 686
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	956 659	472 557	484 102	548 576	- 64 474
Autres immobilisations corporelles	2 019 550	1 596 657	422 893	599 484	- 176 591
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence	565 756		565 756	565 756	
Autres participations	1 221 189	1 264 177	-42 988	1 089 839	-1 132 827
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	752 683		752 683	724 554	28 129
TOTAL (I)	23 657 600	16 977 794	6 679 806	11 427 670	-4 747 864
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	2 238		2 238	125 423	- 123 185
Clients et comptes rattachés	2 233 005	867 289	1 365 717	2 358 134	- 992 417
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	45 008		45 008		45 008
. Etat, impôts sur les bénéfices	914 193		914 193	2 047 842	-1 133 649
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	711 330		711 330	383 780	327 550
. Autres	10 398 663	10 214 873	183 790	3 343 252	-3 159 462
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	903 543		903 543	47 915	855 628
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	3 088 637		3 088 637	3 038 311	50 326
TOTAL (II)	18 296 617	11 082 162	7 214 455	11 344 656	-4 130 201
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	4 290		4 290	6 850	- 2 560
TOTAL ACTIF (0 à V)	41 958 508	28 059 956	13 898 551	22 779 176	-8 880 625

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 30 437)	30 437	28 357	2 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 308 420	27 644 191	-21 335 771
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 218 693	-17 010 029	13 791 336
Résultat de l'exercice	-23 543 507	-13 852 856	-9 690 651
Subventions d'investissement	230 553	230 553	
Provisions réglementées	-7 274		- 7 274
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-20 200 066	-2 959 784	-17 240 282
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	180 701	169 850	10 851
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	180 701	169 850	10 851
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	30 917	30 917	
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	21 611 559	16 953 369	4 658 190
. Découverts, concours bancaires	625	455 221	- 454 596
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 052	1 135 945	-1 134 893
. Associés	2 728 600	2 000	2 726 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 412 367	4 978 093	434 274
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	807 731	481 289	326 442
. Organismes sociaux	1 474 755	771 069	703 686
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	185 272	269 832	- 84 560
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	71 318	3 457	67 861
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	394 993	96 188	298 805
Autres dettes	784 161	391 730	392 431
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	414 564		414 564
TOTAL (IV)	33 917 916	25 569 110	8 348 806
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	13 898 551	22 779 176	-8 880 625

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	5 860 285		5 860 285	4 594 737	1 265 548	27,54
Chiffres d'affaires Nets	5 860 285		5 860 285	4 594 737	1 265 548	27,54
Production stockée						
Production immobilisée			579 803	3 106 923	-2 527 120	-81,34
Subventions d'exploitation			542 548	56 450	486 098	861,11
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			104 340		104 340	N/S
Autres produits			12 224	107 722	- 95 498	-88,65
Total des produits d'exploitation (I)			7 099 201	7 865 832	- 766 631	-9,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			86 294		86 294	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			8 199 470	7 340 636	858 834	11,70
Impôts, taxes et versements assimilés			157 759	146 724	11 035	7,52
Salaires et traitements			6 224 528	5 416 549	807 979	14,92
Charges sociales			2 491 100	1 821 135	669 965	36,79
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 541 047	5 561 176	-1 020 129	-18,34
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			867 289		867 289	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 701	163 000	- 145 299	-89,14
Autres charges			85 390	169 267	- 83 877	-49,55
Total des charges d'exploitation (II)			22 670 578	20 618 486	2 052 092	9,95
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-15 571 378	-12 752 654	-2 818 724	22,10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			45		45	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			9	45	- 36	-80,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 850	3 698	3 152	85,24
Différences positives de change			11 233	4 271	6 962	163,01
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			18 138	8 014	10 124	126,33
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 550 247	2 684 497	5 865 750	218,50
Intérêts et charges assimilées			127 307	160 592	- 33 285	-20,73
Différences négatives de change			15 621	720	14 901	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			8 693 175	2 845 809	5 847 366	205,47
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 675 038	-2 837 794	-5 837 244	205,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-24 246 415	-15 590 449	-8 655 966	55,52

Compte de résultat (suite)

	Présenté en Euros			
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	148 937	149 223	- 286	-0,19
Produits exceptionnels sur opérations en capital	883	1 185 381	-1 184 498	-99,93
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 285		7 285	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	157 106	1 334 604	-1 177 498	-88,23
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147 015	514 759	- 367 744	-71,44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	594 256	978 056	- 383 800	-39,24
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	11		11	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	741 282	1 492 815	- 751 533	-50,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-584 176	-158 210	- 425 966	269,24
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 287 084	-1 895 803	608 719	32,11
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 274 444	9 208 451	-1 934 007	-21,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	30 817 952	23 061 307	7 756 645	33,63
RESULTAT NET	-23 543 507	-13 852 856	-9 690 651	69,95
Dont Crédit-bail mobilier	959 390	532 711	426 679	80,10
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 13 898 551,25 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -23 543 507,36 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes sont arrêtés par décision du président au 1^{er} juillet 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'ANC n° 2014-03 mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Tous les frais de constitution, de premier et second établissements, d'augmentation de capital et d'opérations diverses sont passés en prime d'émission sur l'exercice où ils sont engagés.

- Concessions, brevets et droits similaires

Ce poste comprend des logiciels de gestion (comptabilité et paye) acquis auprès de l'éditeur. Il fait l'objet d'un amortissement à compter de sa date d'acquisition (PCG, art. 331-3 I), sur une durée d'utilisation réelle estimée à 12 mois.

Un logo a été mis en service en 2014. Il contribue, avec d'autres dépenses, au développement de l'image de marque de Qwant.

Enfin, le poste comprend plusieurs développements informatiques mis en service. Chaque actif est valorisé à son coût de production, c'est-à-dire la somme des dépenses pouvant lui être directement attribué et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (PCG, art. 321-17). Sont donc à prendre en compte dans les immobilisations en cours les coûts :

- de conception détaillée (analyse organique),
- des prestataires techniques ayant contribué au développement et au design des 4 actifs technologiques,
- des salariés spécifiquement affectés à la phase de développement du site : salaires bruts, charges sociales et fiscales,
- de dépôt des brevets,

En sont donc exclus, les coûts indirects liés au fonctionnement de l'entreprise.

- Production Immobilisée

Le compte « Production Immobilisée » a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de l'exercice.

Le compte « Production Immobilisée » comprend trois actifs technologiques distincts :

Qwant B2C : il s'agit du moteur de recherche grand public qui par nature et dans le cadre de son environnement concurrentiel est en développement permanent. Son amortissement débutera à compter de la mise en ligne publique des modules intégrés au site Qwant.com. Les modules en cours de développement à la clôture correspondent principalement au développement de la V4 de QWANT. Ils seront amortis sur une durée de 3 ans, qui correspond au délai estimé d'obsolescence des technologies utilisées.

Qwant B2B : il s'agit des outils de veille et d'identification de prospects mis à disposition des entreprises. Leur amortissement débutera à compter de leur commercialisation. Les modules en cours de développement correspondent principalement à des applications de recherche (API) de développement dédié à d'importants acteurs du e-commerce enfin à la version 2 du shopping. Ils seront amortis sur une durée de 3 ans, qui correspond au délai estimé d'obsolescence des technologies utilisées.

Qwant B2B-B2C : il s'agit du socle technologique commun au moteur de recherche grand public et aux outils à destination des entreprises. Son amortissement débutera au moment de son utilisation commerciale, c'est-à-dire à la date la plus tôt entre la mise

en ligne des modules site Qwant.com interagissant avec le B2B et la commercialisation des outils à destination des entreprises. Il sera amorti sur une durée de 3 ans, qui correspond au délai estimé d'obsolescence des technologies utilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes liées au capital

Les primes d'émission figurant au bilan représentent la différence entre la valeur nominale des actions émises et le montant des apports reçus en numéraire lors de l'émission de ces actions.

Sont portés aussi dans ces postes :

- les Bons de Souscription d'Actions ;
- les Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise émis par la société ;
- la prime d'émission d'action consécutive à la conversion des obligations.

Revenus

En 2019, environ 90% du chiffre d'affaires est principalement issu de la vente de bandeaux publicitaires. Une nouvelle convention a été signée avec Microsoft. Elle a permis de développer des partenariats susceptibles de maximiser la fréquentation de notre site et d'élargir nos ressources publicitaires. Ce nouveau contrat met en place de nouvelles commissions basées sur les requêtes et non plus seulement sur les résultats générant du chiffre d'affaires pour la société. Ces commissions sont enregistrées en charge et le chiffre est enregistré en brut de ces commissions. Le chiffre d'affaires net de commissions s'élève à 3 726 667 € au 31 décembre 2019.

Les 10% du chiffre d'affaire restant est composé de :

- Shopping : vente bannière publicitaire Qwant
- La vente de bande premium – home page : vente bannière publicitaire Qwant
- Produits d'activités annexes : refacturation intercompany et sous-location du 1^{er} étage babyprogress.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Engagement de retraite

Les engagements ne sont pas considérés comme significatifs à ce jour et ne sont pas valorisés par conséquent.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

L'épidémie de coronavirus (déclaration de l'OMS du 30 janvier 2020) et des mesures décidées par le gouvernement, ont conduit notre société à adapter son activité et son organisation afin de maintenir la continuité de nos activités et de nos services :

- Recours au chômage partiel à compter du mois de mars ;

- Demande de suspension des échéances de prêts et des prélèvements URSSAF ;
 - Dès mi-mars 2020, nous constatons une baisse significative du chiffre d'affaire. En effet, nous évaluons l'impact à une baisse de chiffre d'affaire d'1.5 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2020. Nous estimons également une baisse pour 1,8 millions d'euros sur le troisième trimestre 2020.
 - Le projet de levée de la Caisse des dépôts permettra d'accélérer la croissance, y compris sur des territoires comme l'Allemagne et l'Italie. D'ici là, un apport en compte courant et l'obtention de prêt PGE, permettra d'assurer la continuité d'exploitation.
- La continuité d'exploitation est subordonnée à l'apport en compte courant qui interviendra au cours du second semestre avec la CDC.
- Il est difficile d'estimer précisément les impacts à ce stade. Toutefois, compte tenu des mesures prises et de la reprise constatée fin juillet de l'activité, il n'existe pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation pour l'exercice en cours, et de manière générale pour les 12 prochains mois.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Evènement significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le renouvellement de la convention avec la société Microsoft va nous permettre de développer de façon importante notre chiffre d'affaires. En effet, elle va permettre de développer des partenariats susceptibles de maximiser la fréquentation de notre site et d'élargir nos ressources publicitaires.

Le 22 mars 2019 et le 11 juin 2019, la BEI nous a accordé le versement d'une troisième tranche du prêt consenti le 24 décembre 2015, pour un montant de 5 millions d'Euros.

Lors de l'assemblée générale du 30 avril 2019, vous avez autorisé la modification des termes et conditions des BSA-BEI, l'émission de nouveaux BSA-BEI conformes à la clause anti-dilution insérée dans le contrat de prêt qui nous a été consenti, l'émission de BSA et BSPCE au profit de salariés et de partenaires, et enfin l'émission de BSA-INV qui ont permis d'une part à la Caisse des Dépôts et Consignations, d'autre part à la société MLM Trust B Holdings, d'investir dans la Société.

Evènements postérieur à la clôture

Par une consultation écrite en date du 15 janvier 2020, il a été pris acte de la démission d'Éric Léandri en qualité de président et de la désignation de Jean-Claude Ghinozzi à sa place.

La nouvelle gouvernance va également s'attacher, en 2020, à rationaliser le fonctionnement de la Société et à réduire de façon importante les coûts. Dans ce cadre, il a été décidé de quitter les locaux situés 7 rue Spontini, et d'installer le siège dans des locaux plus petits situés à Neuilly sur Seine, 61-63 rue de Villiers.

Le changement de président s'est accompagné d'une modification importante du management, avec l'arrivée au cours du 1^{er} trimestre 2020 de Eric Bazin (COO), Jean-Robert Mamin (CRO), Hugo Venturini (CTO) et Nam Ma Kim (Chief Marketing and Product Officer).

Par ailleurs, le 9 janvier 2020, la Direction interministérielle du numérique a annoncé que Qwant serait désormais le moteur de recherche par défaut sur les ordinateurs et smartphones des administrations françaises. De même, en mars 2020, Huawei a annoncé que Qwant serait désormais le moteur de recherche par défaut de ses nouveaux smartphones, les P40 et P40 Pro. Le moteur de recherche Qwant fait partie, depuis début 2020, des moteurs de recherche proposés lors de la première mise en service d'un smartphone Android en France, en Italie, en Belgique, au Portugal, au Luxembourg, en Grèce et en Espagne. Tous ces éléments nous ont permis de développer la fréquentation du site, même si, en raison de la situation créée par la pandémie, le développement du moteur de recherche a été fortement ralenti.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2020, les décisions suivantes ont été voté :

- l'augmentation le capital social de la Société d'un montant nominal de 3.230,70 € par l'émission de 323.070 Actions C au prix unitaire de souscription, prime d'émission incluse, de 26,31 €, représentant un apport en fonds propres d'un montant total de 8.499.971,70 €,
- l'Emission de 36.016 BSA MLM donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 36.016 actions ordinaires AO1,
- l'Emission de 23.634 BSA-Février 2020-AA donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 23.634 actions ordinaires AO1
- Conféré au Président une délégation en vue de procéder à l'émission et à l'attribution de 65.919 BSA-BEI 4,
- Conféré au Président une délégation en vue de procéder à l'émission de 9.000 BSA-MJ,
- Conféré au Président une délégation en vue de procéder à l'émission de 114.500 BSPCE Février 2020.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Reévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	17 706 104		1 031 548
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	681 640		275 019
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 400		101 673
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	1 823 775		85 712
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 515 816		462 404
Participations évaluées par équivalence	565 756		1 000
Autres participations	1 220 189		
Autres titres immobilisés	724 554		173 713
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	2 510 499		174 713
TOTAL GENERAL	22 732 419		1 668 665

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		595 889	18 141 763	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			956 659	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			112 073	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport		2 011	1 907 477	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 011	2 976 209	
Participations évaluées par équivalence			565 756	
Autres participations			1 221 189	
Autres titres immobilisés		145 584	752 683	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		145 584	2 539 628	
TOTAL GENERAL		743 483	23 657 600	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	9 806 643	3 837 760		13 644 403
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	133 065	339 492		472 557
Installations générales, agencements divers	10 400	1 247		11 647
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 224 291	362 548	1 829	1 585 010
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 367 756	703 287	1 829	2 069 214
TOTAL GENERAL	11 174 399	4 541 047	1 829	15 713 617

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains	3 837 760				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	339 492				
Installations générales, agencements divers	1 247				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	362 548				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	703 287				
TOTAL GENERAL	4 541 047				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées		11	7 285	-7 274
TOTAL Provisions réglementées		11	7 285	-7 274
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	163 000 6 850	17 701	6 850	180 701
TOTAL Provisions	169 850	17 701	6 850	180 701
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	130 350 50 000 2 798 454	1 133 827 867 289 7 416 419	50 000	1 264 177 867 289 10 214 873
TOTAL Dépréciations	2 978 804	9 417 535	50 000	12 346 339
TOTAL GENERAL	3 148 654	9 435 248	64 136	12 519 766
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		884 990 8 550 247 11	50 000 6 850 7 285	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	752 683	175 427	577 256
Clients douteux ou litigieux	1 027 914	1 027 914	
Autres créances clients	1 205 091	1 205 091	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	45 008	45 008	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	914 193	914 193	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	711 330	711 330	
- Divers			
Groupe et associés	11 371	11 371	
Débiteurs divers	10 299 263	10 299 263	
Charges constatées d'avance	88 029	88 029	
	3 088 637	3 088 637	
TOTAL GENERAL	18 143 519	17 566 263	577 256
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	30 917	30 917		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	625	625		
Emprunts et dettes financières divers	21 611 559	26 278	21 540 281	45 000
Fournisseurs et comptes rattachés	1 052	1 052		
Personnel et comptes rattachés	5 412 367	5 412 367		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	807 731	807 731		
Etat et autres collectivités publiques :	1 474 755	1 474 755		
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées	185 272	185 272		
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 318	71 318		
Groupe et associés	394 993	394 993		
Autres dettes	2 728 600		2 728 600	
Dettes représentative de titres empruntés	784 161	784 161		
Produits constatés d'avance				
	414 564	12 000	402 564	
TOTAL GENERAL	33 917 916	9 201 469	24 671 445	45 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 010 476			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	352 286			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	468 840
Créances clients et comptes rattachés	144 408
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 87 738)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	613 248

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	32 195
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	472 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	927 896
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 780
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	1 504 680

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 088 637	414 564
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 088 637	414 564

Composition du capital social

Capital et primes

A la clôture de l'exercice, le capital social se compose de

- 1 369 085 actions de catégorie « AO1 », qui constituent des actions ordinaires ;
- 615 704 actions de préférence de catégorie « AO2 » ;
- 262 314 actions de préférence de catégorie « A1 » ;
- 127 576 actions de préférence de catégorie « A2 » ;
- 448 195 actions de préférence de catégorie « B1 » ;
- 218 839 actions de préférence de catégorie « B2 » ;
- 0 actions de préférence de catégorie « EIB » ;

soit au total 3 041 713 actions d'une valeur nominale de d'un centime d'euro (0,01 €) chacune intégralement souscrites et libérées.

L'évolution du nombre et de la valeur des actions depuis le 31 décembre 2016, ainsi que celle du montant du capital et de la prime d'émission est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Nominal	Capital	Prime d'émission	Prime d'émission Conv d'oblig	BSA	BSPCE
31 décembre 2018	2 835 669	0,01	28 356.69	26 720 978	911 088	10 227	1 898
BSA AVRIL 2019 INV	180 000	0,01	1 800	5 911 200	0	0	0
BSA FEVRIER 2013	1	0,01	0.01	19.99	0	0	0
BSA R CDC 13,40	13 950	0,01	139,50	186 790.50	0	0	0
BSA R CDC 20	2 000	0.01	20.00	39 980	0	0	0
BSA R CDC 30	2 093	0.01	20.93	62 769.07	0	0	0
BSPCE JANVIER 2016	8 000	0.01	80.00	107 120	0	0	0
Warrants (BSA) Avril 2019 27,95 €	0	0.01	0	0	0	60.00	0
Warrants (BSA) Avril 2019 50 €	0	0.01	0	0	0	500.00	0
Total mouvements de l'exercice	206 044	0.01	2 060.44	6 307 879.56	0	560.00	0
31 décembre 2019	3 041 713	0.01	30 417.13	6 307 879.56	0	560.00	0

L'évolution du capital social au cours de l'exercice s'explique par l'exercice de BSA et de BSPCE.

Le 14 février 2019,

- Monsieur Jean-Baptiste Piacentino a exercé 8 000 BSPCE-Janvier 2016 émis le 28 septembre 2016 par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 8 décembre 2014.

Le 14 mai 2019,

- la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 13 950 BSA-R-CDC-13,4 émis et attribués aux termes des 45^{ème} et 46^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2017.
- la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 2 000 BSA-R-CDC-20 émis et attribués aux termes des 47^{ème} et 48^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2017.
- la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 2 093 BSA-R-CDC-30 émis et attribués aux termes des 49^{ème} et 50^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2017.
- la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 140 000 BSA-Avril 2019-INV émis le 30 avril 2019 par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 30 avril 2019.

Le 1^{er} juillet 2019,

- Monsieur Daniel Dugeny a exercé 1 BSA Février 2013-400 000-20 émis par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 31 janvier 2013.

Le 15 août 2019,

- La société MLM Trust B Holdings a exercé 40 000 BSA-Avril 2019-INV émis le 30 juin 2019 par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 30 avril 2019.

Primes liées au capital social

A l'issue des mouvements intervenus sur les capitaux propres, le poste primes d'émission se décompose en :

- Primes d'émission d'actions 6 307 879.56€
- Prime de conversion d'obligations en actions 0.00€
- Primes liées au capital social - prix émission des BSA 650.00€
- Primes liées au capital social - prix émission des BSPCE 0.00€

Lors de l'assemblée générale du 08 avril 2020, il a été décidé d'affecter la prime d'émission, qui s'élève au 31 décembre 2018 à 27 144 191€ au poste de report à nouveau.

Bons de souscription

Le 14 février 2019, Monsieur Jean-Baptiste Piacentino a exercé 8 000 BSPCE-Janvier 2016 émis le 28 septembre 2016 par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 8 décembre 2014.

Le 30 avril 2019, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, émis 1 000 BSA-Avril 2019 au profit de Monsieur Fabiano Lazzarini.

Le 30 avril 2019, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, émis 140 000 BSA-Avril 2019-INV au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le 30 avril 2019, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, émis 17.815 BSA-BEI 3 au profit de la Banque Européenne d'Investissement.

Le 14 mai 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 13 950 BSA-R-CDC-13,4 émis et attribués aux termes des 45^{ème} et 46^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2017.

Le 14 mai 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 2 000 BSA-R-CDC-20 émis et attribués aux termes des 47^{ème} et 48^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2017.

Le 14 mai 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 2 093 BSA-R-CDC-30 émis et attribués aux termes des 49^{ème} et 50^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2017.

Le 14 mai 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations a exercé 140 000 BSA-Avril 2019-INV émis le 30 avril 2019 par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 30 avril 2019.

Le 30 Juin 2019, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, émis 60 000 BSA-Avril 2019-INV au profit de Jean-Manuel Rozan.

Le 1^{er} juillet 2019, Monsieur Daniel Dugeny a exercé 1 BSA Février 2013-400 000-20 émis par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 31 janvier 2013.

Le 15 août 2019, la société MLM Trust B Holdings a exercé 40 000 BSA-Avril 2019-INV émis le 30 juin 2019 par le Président en vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 30 avril 2019.

Le 30 octobre 2019, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, émis 50 000 BSA-Avril 2019 au profit d'Eric Leandri. Eric Leandri a cependant définitivement renoncé à ces BSA le 27 février 2020.

Le 30 octobre 2019, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, émis 5 000 BSA-Avril 2019 au profit de Marie Juyaux.

Plan d'option émis au 31 décembre 2019 et dilution potentielle

Le tableau reprend les plans qui ont encore un impact dilutif au 31 décembre 2019.

Plan	BSA janvier 2012	BSA février 2013 - 400000 (20)	BSA février 2013 - 400000 (30)	BSA février 2013 - 400000 (40)	BSA février 2013 - 400000 (50)
Titres émis	20 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Titres souscrits	20 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Titres exercés	6 573	22 558	8174	0	0
Titres annulés	0	0	200	0	0
Titre en circulation	13 427	77 442	91 626	100 000	100 000
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Prix d'exercice	0,01	20	30	40	50
apport en fonds propres	134 €	1 548 840 €	2 748 780 €	4 000 000 €	5 000 000 €
Dilution potentielle en %	0,44%	2,55%	3,01%	3,29%	3,29%

Plan	BSA June 2014 54590	BSPCE novembre 2014 116 000	BSA novembre 2014 75 539	BSA novembre 2014 Axel Springer 47 855	BSA BEI 325 921
Titres émis	54 590	116 000	75 539	47 855	325 921
Titres souscrits	54 590	116 000	75 539	47 855	325 921

Titres exercés	27 525	49 800	12 606	0	0
Titres annulés	0	10 200	2 250	1 032	0
Titre en circulation	27 065	56 000	60 683	46 823	325 921
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0,01	0
Prix d'exercice	0,92	13,4	13,4	13,4	0,01
apport en fonds propres	24 900 €	750 400 €	813 152 €	627 428 €	3 259 €
Dilution potentielle en %	0,89%	1,84%	2,00%	1,54%	10,72%

Plan	BSA janvier 2016	BSPCE janvier 2016	BSA Janvier 2016 AS	BSA BEI 2	BSA R CDC 0,01
Titres émis	62 500	102 200	41 175	102 500	3 374
Titres souscrits	62 500	102 200	41 175	102 500	3 374
Titres exercés	0	27 300	0	0	0
Titres annulés	0	27 950	0	0	0
Titre en circulation	62 500	46 950	41 175	102 500	3 374
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0	0
Prix d'exercice	13,4	13,4	13,4	0,01	0,01
apport en fonds propres	837 500 €	629 130 €	551 745 €	1 025 €	34 €
Dilution potentielle en %	2,05%	1,54%	1,35%	3,37%	0,11%

Plan	BSA R CDC 0,85	BSA R CDC 13,4	BSA R CDC 20	BSA R CDC 30	BSA R CDC 40
Titres émis	6 801	103 556	21 473	25 130	25 130
Titres souscrits	6 801	103 556	21 473	25 130	25 130
Titres exercés	0	13 950	2000	2093	0
Titres annulés	0	0	0	0	0
Titre en circulation	6 801	89 606	19 473	23 037	25 130
Prix de souscription	0	0	0	0	0
Prix d'exercice	0,85	13,4	20	30	40
apport en fonds propres	5 781 €	1 200 720 €	389 460 €	691 110 €	1 005 200 €
Dilution potentielle en %	0,22%	2,95%	0,64%	0,76%	0,83%

Plan	BSA R CDC 50	BSA R AS 0,01	BSA R AS 0,85	BSA R AS 13,4	BSA R AS 20
Titres émis	25 130	724	1 459	22 210	4 605
Titres souscrits	25 130	724	1 459	22 210	4 605
Titres exercés	0	0	0	0	0
Titres annulés	0	0	0	0	0
Titre en circulation	25 130	724	1 459	22 210	4 605
Prix de souscription	0	0	0	0	0
Prix d'exercice	50	0	0,85	13,4	20
apport en fonds propres	1 256 500 €	7 €	1 240 €	297 614 €	92 100 €
Dilution potentielle en %	0,83%	0,02%	0,05%	0,73%	0,15%

Plan	BSA R AS 30	BSA R AS 40	BSA R AS 50	BSA Janvier 2017	WARRANTS APRIL 2019 27,95
------	-------------	-------------	-------------	------------------	---------------------------

Titres émis	5 390	5 390	5 390	52 000	6000
Titres souscrits	5 390	5 390	5 390	52 000	6000
Titres exercés	0	0	0	0	0
Titres annulés	0	0	0	0	0
Titre en circulation	5 390	5 390	5 390	52 000	6 000
Prix de souscription	0	0	0	0	0
Prix d'exercice	30	40	50	27,95	27,95
apport en fonds propres	161 700 €	215 600 €	269 500 €	1 453 400 €	167 700 €
Dilution potentielle en %	0,18%	0,18%	0,18%	1,71%	0,20%

Plan	WARRANTS APRIL 2019 50	EIB WARRANTS 3 0,01	WARRANTS APRIL 2019 INV 50	Total
Titres émis	50000	22260	200000	1 934 302
Titres souscrits	50000	22260	200000	1 934 302
Titres exercés	0	0	180000	352 579
Titres annulés	0	0	20000	61 632
Titre en circulation	50 000	22 260	0	1 520 091
Prix de souscription	0	0	0	-
Prix d'exercice	50	0,01	50	-
apport en fonds propres	2 500 000 €	223 €	0 €	27 244 183
Dilution potentielle en %	1,64%	0,73%	0,00%	49,97%

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	
TOTAL	5 860 285

Répartition par marché géographique	Montant
France	652 746
Etranger	5 207 539
TOTAL	5 860 285

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant		
Résultat exceptionnel (et participation)	-24 246 415	
Résultat comptable	-584 176	
	-23 543 507	

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		2 987 135	2 987 135
Amortissements :		976 087	976 087
- Cumuls exercices antérieurs		913 800	913 800
- Dotations de l'exercice			
TOTAL		1 097 248	1 097 248
Redevances payées :		1 001 790	1 001 790
- Cumuls exercices antérieurs		993 102	993 102
- Exercice			
TOTAL		1 994 892	1 994 892
Redevances restant à payer :		720 004	720 004
- à un an au plus		446 099	446 099
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		1 166 102	1 166 102
Valeur résiduelle :		8 797	8 797
- à moins d'un an		15 451	15 451
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		24 249	24 249
Montant pris en charge dans l'exercice			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Autres :	
TOTAL	
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	62 053 391
Moins-values à long terme	

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	39 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	39 000

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	70.72	
Agents de maîtrise et techniciens	0.16	
Employés	2.04	
Ouvriers		
TOTAL	74.08	

SUBVENTIONS ET AVANCES REMBOURSABLES

En 2014, la BPI avait accordé à Qwant un prêt à taux 0 en vue de financer le développement de modules complémentaires du moteur de recherche. Qwant avait successivement perçu 350 000 euros et 100 000 euros en 2014 et 2015. Un premier remboursement de 18 750 euros est intervenu en 2016. Les remboursements vont se poursuivre jusqu'en septembre 2019.

La BPI et la région PACA ont conjointement accordé à Qwant un prêt à taux 0, ou Avance Récupérable, en vue de financer le développement d'un module de mise en avant de l'offre touristique en région PACA. Au 31 décembre 2016, Qwant avait perçu 350 000 euros. Un solde de 150 000 euros a été perçu en 2017. Les deux montants devraient être remboursés de mars 2019 à mars 2022.

La BPI a accordé à Qwant un prêt innovation d'un million d'euros, en vue de financer un projet de lancement industriel et commercial lié à la recherche et aux développements en vue de développer un moteur de recherche nouvelle génération. La somme a été perçue par la société en juillet 2017. Ce prêt devrait être remboursé de décembre 2019 à décembre 2024.

BPI financement a accordé une subvention et une avance remboursable d'un montant de 507357€ chacune en vue de financer la recherche et développement. Un premier montant de 304 414€ a été versé en décembre 2017. Nous avons considéré la moitié comme de l'avance remboursable et l'autre moitié comme un produit sur 2017. un reliquat sera versé à l'achèvement du projet. Le montant de 507357 devrait être remboursé 60 mois après la date de l'achèvement soit en 2025.

La COFACE a accordé un contrat d'assurance pour la prospection à l'exportation. En fonction des résultats obtenus, tout ou partie des sommes perçues pourrait être *in fine* remboursés. Les 39 000 euros perçus en juillet 2016 ont été remboursés pour 20 063.71€ en octobre 2017. La différence (18 936.29€) est considérée comme définitivement acquise et a été constatée en produit en 2017.

Dans le cadre d'un appel à projet à sur la protection des données personnelles numériques, la BPI a accordé le 21 septembre 2016 une subvention pouvant aller jusqu'à 200 475 euros, conditionnée à la remise de livrables. Une avance de 60 142 euros a été versée à la société le 12 octobre 2016.

Dans le cadre d'un second appel à projet à sur la protection des données personnelles numériques, la BPI a accordé en octobre 2016 une subvention pouvant aller jusqu'à 115 927 euros, conditionnée à la remise de livrables. Une avance de 34 778 euros a été versée à la société en décembre 2016.

Dans le cadre d'un appel à projet ALGOMAP, la BPI a accordé en juin 2017 une subvention pouvant aller jusqu'à 176 500 euros, conditionnée à la remise de livrables. Une avance de 123 550 euros a été versée à la société en juin 2017. Le solde a été versé le 7 décembre 2018.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Qwant Music	500 000		100	500 000	1	2 612 201		20 055	-634 307	
Qwant Research	1 000		100	1 000	1	2 943 501		0	-1 078 941	
Qwant Italy	10 000		100	10 000	1	1 118 600		0	-1 150 460	
Qwant Enterprise	1 000		88	880	1	2 196 214		0	-702 464	
Qwant GMBH	25 000		100	25 000	1	876 996				
Qwant Pay	1 000		50	500	1	121 385		0	-9 359	
Qwant Med	1 000		100	1 000	1	19 934		0	-70 797	
Aisummarizer	1 000		40	400	1	80 232		119 758	4 882	
Qwant Sport	1 000		50	500	1					
Qwant AI	1 000		100	1 000	1					
Qwant BV	1		100	1	1	4 157				
WEGO	1 000		100	1 000	1					
QWOO	1 000		40	400	1	89 937				
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Social Venture (1)	171 500		35	119 350		146 806				
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) Les chiffres correspondent au dernier exercice clos c'est-à-dire 2017

Section 1: General Information				Section 2: Detailed Data			
ID	Name	Age	Gender	Category A	Category B	Category C	Category D
001	John Doe	25	Male	10	20	30	40
002	Jane Smith	30	Female	15	25	35	45
003	Bob Johnson	22	Male	5	15	25	35
004	Alice Brown	28	Female	12	22	32	42
005	Charlie Davis	35	Male	20	30	40	50
006	Diana Evans	27	Female	18	28	38	48
007	Frank Green	32	Male	25	35	45	55
008	Grace Hill	29	Female	22	32	42	52
009	Henry Lee	38	Male	30	40	50	60
010	Ivy King	26	Female	19	29	39	49
011	Jack Long	31	Male	27	37	47	57
012	Karen Miller	24	Female	14	24	34	44
013	Liam Wilson	33	Male	28	38	48	58
014	Mia Taylor	21	Female	8	18	28	38
015	Noah White	36	Male	32	42	52	62
016	Olivia Black	23	Female	11	21	31	41
017	Peter Gray	34	Male	29	39	49	59
018	Quinn Hall	20	Female	7	17	27	37
019	Ryan King	37	Male	31	41	51	61
020	Sarah Lee	26	Female	16	26	36	46
021	Tom Miller	39	Male	33	43	53	63
022	Uma Wilson	25	Female	13	23	33	43
023	Victor White	30	Male	26	36	46	56
024	Wendy Black	27	Female	21	31	41	51
025	Xavier Gray	35	Male	34	44	54	64
026	Yara Hall	22	Female	9	19	29	39
027	Zoe King	32	Female	24	34	44	54
028	Adam Lee	28	Male	17	27	37	47
029	Bella Miller	31	Female	23	33	43	53
030	Chris Wilson	29	Male	19	29	39	49
031	Diana White	36	Female	30	40	50	60
032	Ethan Black	24	Male	14	24	34	44
033	Fiona Gray	33	Female	28	38	48	58
034	George Hall	21	Male	8	18	28	38
035	Hannah King	37	Female	32	42	52	62
036	Ian Lee	26	Male	16	26	36	46
037	Jessica Miller	39	Female	35	45	55	65
038	Kyle Wilson	25	Male	13	23	33	43
039	Laura White	30	Female	25	35	45	55
040	Mark Black	27	Male	20	30	40	50
041	Nancy Gray	34	Female	29	39	49	59
042	Oscar Hall	20	Male	7	17	27	37
043	Pamela King	37	Female	31	41	51	61
044	Quinn Lee	26	Male	15	25	35	45
045	Rachel Miller	31	Female	22	32	42	52
046	Sam Wilson	29	Male	18	28	38	48
047	Tina White	36	Female	30	40	50	60
048	Umar Black	24	Male	14	24	34	44
049	Vera Gray	33	Female	28	38	48	58
050	Walter Hall	21	Male	9	19	29	39
051	Xavier King	37	Male	32	42	52	62
052	Yara Lee	26	Female	17	27	37	47
053	Zoe Miller	31	Female	23	33	43	53
054	Adam Wilson	29	Male	19	29	39	49
055	Bella White	36	Female	30	40	50	60
056	Chris Black	24	Male	14	24	34	44
057	Diana Gray	33	Female	28	38	48	58
058	Ethan Hall	21	Male	8	18	28	38
059	Fiona King	37	Female	32	42	52	62
060	George Lee	26	Male	16	26	36	46
061	Hannah Miller	39	Female	35	45	55	65
062	Ian Wilson	25	Male	13	23	33	43
063	Jessica White	30	Female	25	35	45	55
064	Kyle Black	27	Male	20	30	40	50
065	Laura Gray	34	Female	29	39	49	59
066	Mark Hall	20	Male	7	17	27	37
067	Nancy King	37	Female	31	41	51	61
068	Oscar Lee	26	Male	15	25	35	45
069	Pamela Miller	31	Female	22	32	42	52
070	Quinn Wilson	29	Male	18	28	38	48
071	Rachel White	36	Female	30	40	50	60
072	Sam Black	24	Male	14	24	34	44
073	Tina Gray	33	Female	28	38	48	58
074	Umar Hall	21	Male	9	19	29	39
075	Vera King	37	Female	32	42	52	62
076	Walter Lee	26	Male	16	26	36	46
077	Xavier Miller	39	Male	35	45	55	65
078	Yara Wilson	25	Female	13	23	33	43
079	Zoe White	30	Female	25	35	45	55
080	Adam Black	27	Male	20	30	40	50
081	Bella Gray	34	Female	29	39	49	59
082	Chris Hall	20	Male	7	17	27	37
083	Diana King	37	Female	31	41	51	61
084	Ethan Lee	26	Male	15	25	35	45
085	Fiona Miller	31	Female	22	32	42	52
086	George Wilson	29	Male	18	28	38	48
087	Hannah White	36	Female	30	40	50	60
088	Ian Black	24	Male	14	24	34	44
089	Jessica Gray	33	Female	28	38	48	58
090	Kyle Hall	21	Male	9	19	29	39
091	Laura King	37	Female	32	42	52	62
092	Mark Lee	26	Male	16	26	36	46
093	Nancy Miller	39	Female	35	45	55	65
094	Oscar Wilson	25	Male	13	23	33	43
095	Pamela White	30	Female	25	35	45	55
096	Quinn Black	27	Male	20	30	40	50
097	Rachel Gray	34	Female	29	39	49	59
098	Sam Hall	20	Male	7	17	27	37
099	Tina King	37	Female	31	41	51	61
100	Umar Lee	26	Male	15	25	35	45

QWANT

Société par actions simplifiée au capital de 34.008,20 euros
Siège Social : 62-64 boulevard Victor Hugo à 92200 Neuilly sur Seine
532 867 256 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE MIXTE DES ASSOCIES DU 28 JUILLET 2020

L'an 2020, le 28 juillet à 14 heures,

Les associés de la Société, se sont réunis en assemblée générale ordinaire par télé/vidéoconférence sur convocation du président de la Société (le « **Président** ») effectuée conformément aux statuts de la Société (les « **Statuts** »).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé présent en entrant en séance, tant en son nom propre qu'en qualité de mandataire, et par les membres du bureau. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean-Claude GHINOZZI, en sa qualité de Président.

M. Eric Bazin est désigné en qualité de secrétaire

Le Président indique :

- que le capital de la société est de trente-quatre mille huit euros et vingt centimes (34.008,20€) réparti en en trois millions quatre cent mille huit cent vingt (3.400.820) actions d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, dont :

un million quatre cent cinq mille cent douze (1.405.112) actions ordinaires AO1, deux cent soixante-deux mille trois cent quatorze (262.314) actions de préférence A1 et quatre cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-quinze (448 195) actions de préférence B1, soit au total deux millions cent quinze mille six cent vingt-et-un (2.115.621) actions à vote simple ;

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes, is written over a horizontal line.

Et

six cent quinze mille sept cent quatre (615.704) actions AO2, cent vingt-sept cinq cent soixante-seize (127.576) actions A2, deux cent dix-huit mille huit cent trente-neuf (218 839) actions B2, et trois cent vingt-trois mille soixante-dix (323 070) actions C soit au total un million deux cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-neuf (1.285.189) actions à votre double,

- que la feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés par le biais de la conférence téléphonique possèdent 3.301.481 actions et 4.586.670 droits de vote,
- Qu'en conséquence les associés présents et représentés représentant 96,84 % du capital et 97,71 % des droits de vote de la Société, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst &Young Audit, représentée par Monsieur Franck Sebag, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les avis de convocation, à savoir les copies des convocations adressées à tous les associés et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les Statuts actuels ;
- le rapport du Président ;
- les avis de convocation, à savoir les copies des convocations adressées par courrier électronique à tous les associés et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les Statuts actuels ;
- le rapport du Président ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- la liasse fiscale et ses annexes ;
- les rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux opérations envisagées ;
- les rapports complémentaires du Président relatif aux dernières émissions de bons de souscription d'actions, et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ;

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ;
- les Termes et Conditions des BSA-BEI 5 ;

Le Président déclare que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires applicables et que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans les délais fixés par lesdites dispositions.

Puis le Président fait un rapport sur la situation de la Société.

La discussion générale est ouverte. Plusieurs questions sont posées au sujet de l'évolution de l'activité et sur les choix stratégiques de la Société.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote :

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 586 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

Approbation des charges non déductibles

L'assemblée générale des associés approuve le montant des dépenses et charges non déductibles encourues.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 586 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de -23.543.507 euros (moins vingt-trois millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent sept euros) au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

Approbation des conventions régies l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui lui sont présentées.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION :

Affectation de la prime d'émission au poste report à nouveau

L'assemblée générale décide d'affecter la prime d'émission, qui s'élève au 31 décembre 2019 à 6.308.439,56 € au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION :

Changement de siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société 62-64 boulevard Victor Hugo à 92200 Neuilly sur Seine.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION :

Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 1.104,28 € par l'émission de 110.428 Actions AO1 au prix unitaire de souscription, prime d'émission incluse, de 27,95 €, représentant un apport en fonds propres d'un montant total de 3.086.462,60 €

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes établis

conformément aux dispositions légales et réglementaires,

après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré,

décide, sous la condition suspensive de l'approbation de la résolution suivante concernant la suppression du droit préférentiel de souscription des associés, d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 1.104,28 euros par l'émission de 110.428 actions AO1 d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune,

décide que les actions AO1 nouvelles seront émises au prix de souscription unitaire de 27,95 euros, soit avec une prime d'émission unitaire de 27,94 euros, correspondant à une souscription d'un montant total de 3.086.462,60 euros,

décide que la prime d'émission sera inscrite sur un compte spécial de capitaux propres, intitulé « prime d'émission », sur lequel porteront, dans les conditions prévues aux statuts, les droits de tous les associés, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourront recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale,

décide que les 110.428 actions AO1 nouvelles devront, lors de leur souscription, être intégralement libérées pour la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles,

décide que les souscriptions aux actions AO1 nouvelles seront reçues au siège social à compter de la présente assemblée et jusqu'au 15 août 2020 inclus, étant entendu que le Président aura la faculté d'étendre la période de souscription,

décide que les fonds provenant des versements seront déposés dans les délais prévus par la loi sur le compte « augmentation de capital » ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque BNP Paribas Montparnasse située à Paris, code banque 30004, code guichet 00274, compte numéro ()

décide que les actions AO1 nouvelles seront créées jouissance courante et seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes de catégorie AO1 et elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de la collectivité des associés. Les droits aux dividendes liés à ces actions s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours au jour de la date de réalisation et à compter du 1er jour de cet exercice.

La période de souscription sera clôturée par anticipation dès la souscription par les souscripteurs de l'intégralité du prix de souscription des 110.428 actions AO1 nouvelles.

L'assemblée générale prend acte que l'augmentation de capital objet de la présente résolution sera régulièrement et définitivement réalisée à la plus lointaine des dates suivantes : date de délivrance du certificat par la banque dépositaire des fonds pour les actions libérées en tout ou partie par versement en espèces ou date de délivrance du certificat du commissaire aux comptes pour les actions libérées en toute ou partie par compensation de créance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour :

- recueillir les souscriptions aux actions AO1 nouvelles et les versements y afférents,
- procéder à la prorogation, le cas échéant, de la période de souscription des actions AO1 nouvelles,
- obtenir le(s) certificat(s) attestant la libération et la réalisation de l'augmentation de capital,
- procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'augmentation de capital,
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital décidée conformément aux termes de la présente résolution,
- modifier les statuts, et généralement, faire le nécessaire,
- imputer les frais de l'augmentation de capital objet de la présente résolution sur la prime d'émission et,
- d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente émission.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION :

Suppression du droit préférentiel de souscription des associés relativement à l'augmentation de capital objet de la huitième résolution au profit de personnes dénommées

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

connaissance prise du rapport du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription,

en conséquence de l'adoption de la résolution précédente relative à l'émission de 110.428 actions AO1 nouvelles,

décide, conformément à l'article L. 225-138, I-al. 1 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L 225-132 du Code de commerce à la totalité de 110.428 actions AO1 émises aux termes de la neuvième résolution et d'attribuer ainsi le droit de souscription de ces 110.428 actions AO1 nouvelles au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 90.215 actions AO1,

au profit de la société Quartz Participations à hauteur de 3.604 actions AO1,

au profit de la société Leandri Mining Corporation à hauteur de 13.005 actions AO1,

au profit d'Alberto Chalon à hauteur de 3.604 actions AO1.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

SEIZIEME RESOLUTION

Délégation à conférer au Président en vue de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les stipulations des statuts pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance et entendu lecture (i) du rapport du Président et (ii) du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions légales et réglementaires,

en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,

délègue au Président, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, tous pouvoirs à l'effet de procéder à une augmentation du capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires « AO1 » réservées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement et d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le président (les « Salariés du Groupe ») :

décide de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribué aux associés par l'article L. 225-132 du code de commerce et de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe,

fixe à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation,

décide de fixer à 100 € le montant nominal total maximal des actions qui pourront être ainsi émises,

décide que le prix d'émission d'une action sera déterminé par le Président selon les modalités prévues à l'article L. 3332-20 du Code du travail,

et confère tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente résolution, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 0 Total des votes contre : 4 578 670 Total des abstentions : 0

Cette résolution est rejetée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Constatation de l'augmentation du capital social de la Société du fait de l'exercice de 10 BSPCE novembre 2014

L'assemblée générale des associés,

après avoir rappelé que :

- conformément à la délégation de compétence accordée dans sa 1^{ère} résolution par l'assemblée générale des associés du 8 décembre 2014, le Président a émis et attribué 116.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (ci-après « BSPCE novembre 2014 ») par une décision en date du 12 novembre 2015,
- chaque BSPCE novembre 2014 donnant le droit de souscrire une (1) action ordinaire « AO1 » d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune,
- ayant reçu un bulletin de souscription de 10 actions ordinaires « AO1 » suivants en date 3 juillet 2020, émanant de Pierre Vignaux

constate que dix (10) BSPCE novembre 2014 ont été exercés entraînant la création de dix (10) actions ordinaires « A » nouvelles de la Société d'une valeur d'un centime d'euro (0,01 euro),

constate par ailleurs, au vu du versement des fonds y afférents, soit la somme totale cent trente-quatre Euros (134 euros), que l'intégralité des actions ordinaires « AO1 » en résultant ont été souscrites et libérées par les bénéficiaires.

L'assemblée constate que de ce fait le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de dix centimes d'euro (0,10 euros).

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Modification statutaires diverses

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

connaissance prise du rapport du Président,

en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentations de capital objet des huitième et neuvième résolutions ci-dessus,

décide de modifier les statuts afin de refléter les modifications requises par l'adoption des résolutions qui précèdent et donc de modifier les articles suivants :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé 62-64 boulevard Victor Hugo à 92200 Neuilly sur Seine.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit en France par simple décision du Président qui est investi des pouvoirs nécessaires pour modifier en conséquence les Statuts.

Article 6 - Capital social

6.1 Le capital social est fixé à 35.112,48 €.

6.2 Il est divisé en trois millions cinq cent onze mille deux cent quarante-huit (3.511.248) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune intégralement souscrites et libérées, dont :

un million cinq cent quinze mille cinq cent cinquante (1.515.550) actions de catégorie «AO1», qui constituent des actions ordinaires, et

un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.995 698) actions de préférence au sens de l'article L 228-11 du Code de Commerce, auxquelles sont attachés les droits décrits à l'**Article 11** ci-après, réparties en six catégories :

- (i) six cent quinze mille sept cent quatre (615.704) actions de préférence de catégorie « AO2 »,
- (ii) deux cent soixante-deux mille trois cent quatorze (262.314) actions de préférence de catégorie « A1 »,
- (iii) cent vingt-sept mille cinq cent soixante-seize (127.576) actions de préférence de catégorie « A2 »,
- (iv) quatre cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-quinze (448.195) actions de préférence de catégorie « B1 »,
- (v) deux cent dix-huit mille huit cent trente-neuf (218.839) actions de préférence de catégorie « B2 »,
- (vi) trois cent vingt-trois mille soixante-dix (323.070) actions de préférence de catégorie « C »,
- (vii) zéro (0) actions de préférence de catégorie « E1B ».

(viii) Cette résolution est mise aux voix :

(ix) Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

(x) Cette résolution est adoptée.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales et mettre en œuvre les décisions visées aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 4 578 670 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Président

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Secrétaire